

Référence :**A734**Nom du produit :**CLINET' MAINS INDUSTRIES  
LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES****DEFINITION :**

Lingette nettoyante à usage professionnel.

Lingette en non tissé (légèrement abrasif) imprégnée d'une solution nettoyante. Moyen moderne pour nettoyer rapidement les mains ou objets, sans eau, sans savon et en toutes situations. Agréablement parfumé aux agrumes.

La solution d'imprégnation est enrichie en agents adoucissants qui aide à protéger la peau.

S'utilise à l'usine, sur le chantier, au garage, sur la route, en camping, pour le jardinage ou le bricolage. Bonne efficacité sur film routier.

**COMPOSITION :**

Ingrédients de la solution d'imprégnation selon Règlement (CE) n°1823/2009 modifié) :

AQUA ; ALCOHOL ; PEG-7 GLYCERYL COCOATE ; GLYCERIN ; ETHYL LACTATE ; COCO-GLUCOSIDE ; ISOPROPYL ALCOHOL ; PARFUM ; CITRIC ACID ; DENATONIUM BENZOATE.

Etiquetage du contenu (Règlement (CE) n°648/2004 modifié) :

Moins de 5% : Agents de surface non ioniques.

Parfums.

Non tissé :

Non-tissé gris avec une face grattante et une face douce.

**CARACTERISTIQUES/SPECIFICATIONS :**

Aspect : Lingette imprégnées de 30x33 cm

Couleur : Incolore

pH : 7.00 +/-0.5

**MODE D'EMPLOI :**

Tirer horizontalement une lingette imprégnée jusqu'à la prédécoupe.

Séparer en tirant d'un coup sec. Utiliser plusieurs lingettes si nécessaire.

Si la lingette suivante n'avait pas amorcé sa sortie, ouvrir le seau et réamorcer par la lingette du centre du rouleau.

Bien refermer le seau après usage pour éviter le dessèchement des lingettes.

Frotter la lingette sur toute la surface à nettoyer ou les mains, jusqu'à disparition des salissures, pendant au moins 30 secondes.

Ne pas rincer, laisser sécher à l'air libre.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

Usage externe uniquement.

Réservé au nettoyage des mains, des objets et des machines.

Eviter le contact avec les yeux (en cas de contact rincer abondamment à l'eau claire et si une irritation persiste consulter un ophtalmologiste).

Tenir hors de portée des enfants.

| Version | Date       | Historique des modifications | Rédaction       | Approbation                        |
|---------|------------|------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| 1       | 03/11/2015 | Création                     | Dossier Central | DESIRS E-CONSEIL/Responsable QHSE. |
| 5       | 16/12/2025 | Modification                 | Dossier Central | Sistina Conseils/Responsable QHSE  |

**CONSERVATION :**

24 mois en emballage d'origine fermé, à l'abri de la chaleur, dans des conditions normales de températures. Voir date de péremption sur le seau. Craint le gel.

**ELIMINATION :**

Jeter les lingettes usagées dans un conteneur à déchets.

**CONDITONNEMENT :**

**A 734 - Carton de 2 seaux de 70 lingettes imprégnées.**